

Les départs à la retraite des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur entre 2001 et 2010

Projection du système éducatif à dix ans Personnels

→ Près de 82 000 enseignants exerçaient leur activité dans les établissements d'enseignement supérieur durant l'année universitaire 1999-2000. Dans les dix ans qui viennent, près de la moitié des professeurs des universités et plus d'un quart des maîtres de conférences devraient partir à la retraite.

Le corps enseignant du supérieur se décompose en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs comprenant les professeurs des universités, les maîtres de conférences et les assistants titulaires, les personnels du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur et les personnels enseignants recrutés à titre temporaire (associés, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs, assistants des disciplines hospitalo-universitaires ou lecteurs et maîtres de langues).

Les enseignants-chercheurs titulaires ou stagiaires en fonction représentent plus de 3/5^e de l'ensemble. Ils se répartissent entre 34,3 % de professeurs des universités, 62,7 % de maîtres de conférences et 3 % d'assistants titulaires.

L'ASPECT DÉMOGRAPHIQUE

Les professeurs des universités sont au nombre de 17 233. Les pyramides des âges correspondantes présentent un aspect sensiblement identique en lettres, sciences et pharmacie avec une forte proportion dans la classe d'âge 50-60 ans. En droit, le mode de recrutement se traduit par un contingent plus important dans les classes d'âge jeunes par rapport aux autres disciplines. Dans les disciplines médicales, un infléchissement de la courbe dans la classe d'âge 54-61 ans permet de prévoir une régulation du volume de départs en retraite dans les dix prochaines années.

L'âge moyen varie entre 50 ans 4 mois en droit, sciences politique, économiques et de gestion, 52 ans 2 mois en sciences et techniques, 52 ans 7 mois en médecine et en odontologie et moins de 54 ans environ dans les autres disciplines.

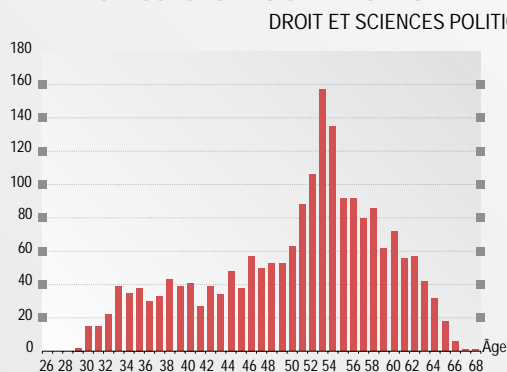
S'agissant des maîtres de conférences, au nombre de 31 549, leur âge moyen est de 42 ans 4 mois en droit, 43 ans en sciences, environ 46 ans

Marc BIDEAULT,

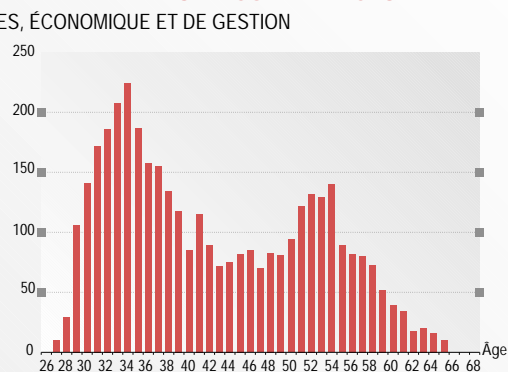
Bureau de la gestion prévisionnelle des enseignants du supérieur
Direction des personnels enseignants

Effectifs et pyramides des âges des professeurs et des maîtres de conférences répartis par grandes disciplines

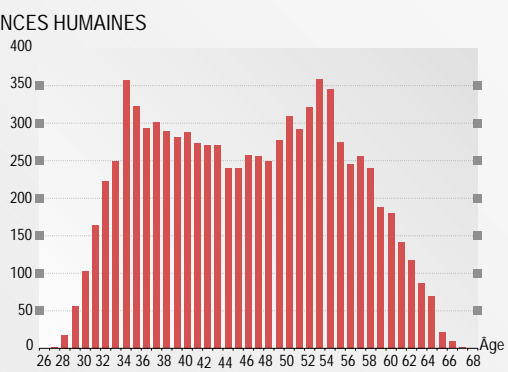
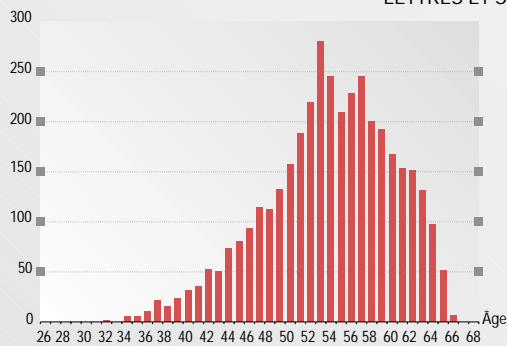
PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS



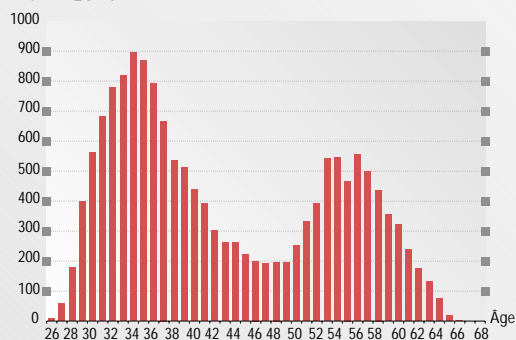
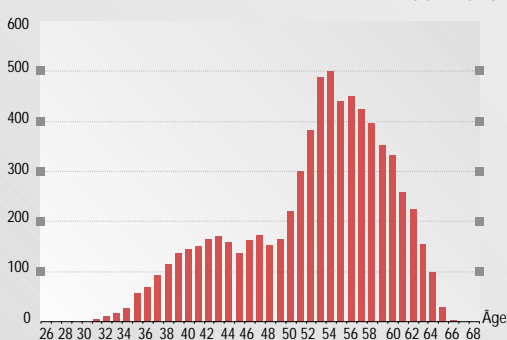
MAÎTRES DE CONFÉRENCES



LETTRES ET SCIENCES HUMAINES



SCIENCES ET TECHNIQUES



Source : fichier Gesup, mai 2000

en lettres et pharmacie, 49 ans 2 mois en médecine et 44 ans 4 mois pour l'odontologie. L'aspect bi-modal de la pyramide des âges est dû au recrutement dans le corps des professeurs des universités (qui intervient en moyenne à 43 ans 10 mois), pour lequel les maîtres de conférences participent à concurrence de 75 %.

LES PRÉVISIONS DE DÉPARTS EN RETRAITE

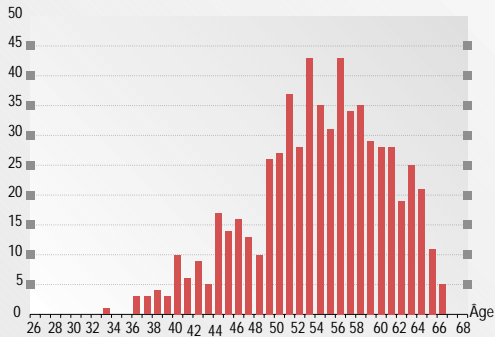
Chez les professeurs des universités, 48,7 % de l'effectif devrait partir à la retraite d'ici l'année 2010, soit une moyenne d'environ 840 personnes

par an. Les disciplines les plus touchées sont les lettres, les sciences et la pharmacie, pour plus de 50 % de l'effectif de référence.

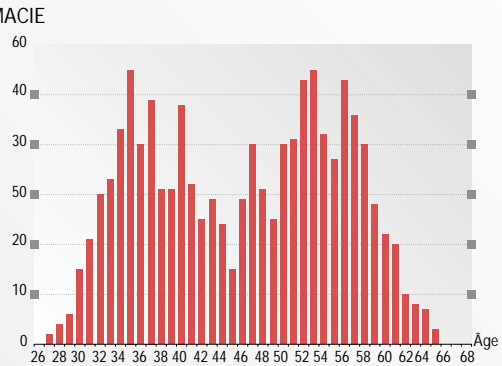
Les maîtres de conférences, plus jeunes, verront plus du quart de leur effectif partir à la retraite sur les dix prochaines années, soit une moyenne annuelle d'environ 820 départs. Seule la grande discipline « droit », regroupant les disciplines juridiques, les sciences politiques, économiques et de gestion, a un taux inférieur à 20 %. (tableau 1).

Effectifs et pyramides des âges des professeurs et des maîtres de conférences répartis par grandes disciplines

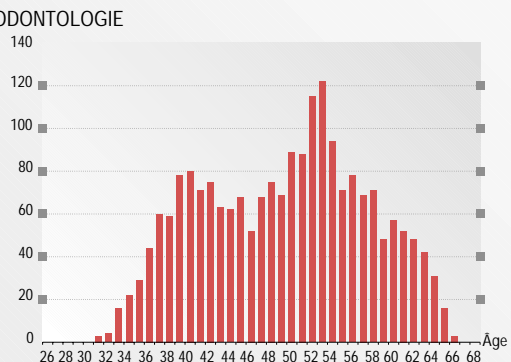
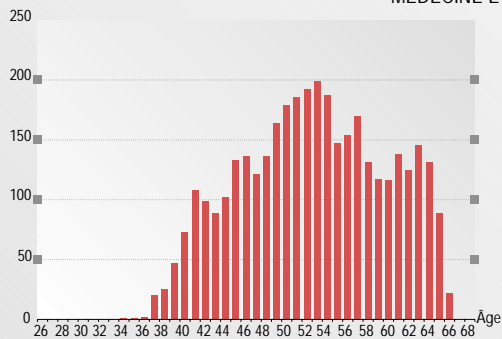
PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS



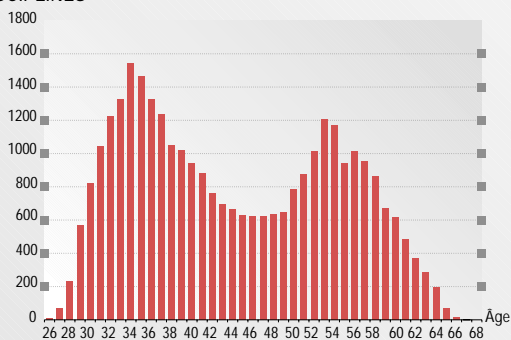
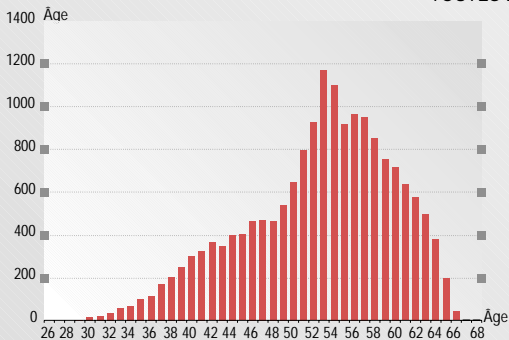
MAÎTRES DE CONFÉRENCES



MÉDECINE ET ODONTOLOGIE



TOUTES DISCIPLINES



Sources : fichier Gesup, mai 2000

THÈME

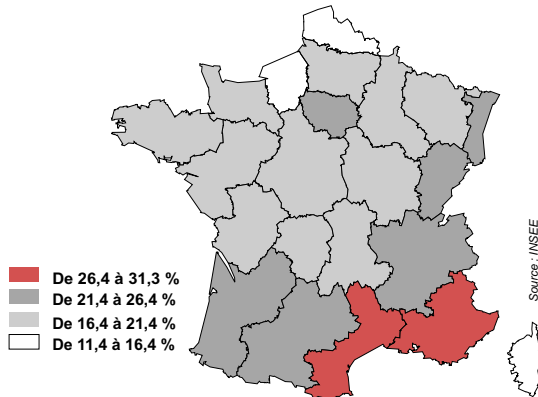
L'APPROCHE GÉOGRAPHIQUE

Selon les régions étudiées, les établissements de type universitaire sont plus ou moins touchés par les départs à la retraite. Les régions Ile-de-France, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon sont principalement concernées. Leurs établissements font partie de ceux où la proportion d'enseignants-chercheurs de plus de 55 ans dépasse 25 %. À l'inverse, dans les régions Nord, Picardie, Lorraine et Normandie, toutes les universités récemment créées et les universités technologiques ont des taux inférieurs à 20 %. (carte 1)

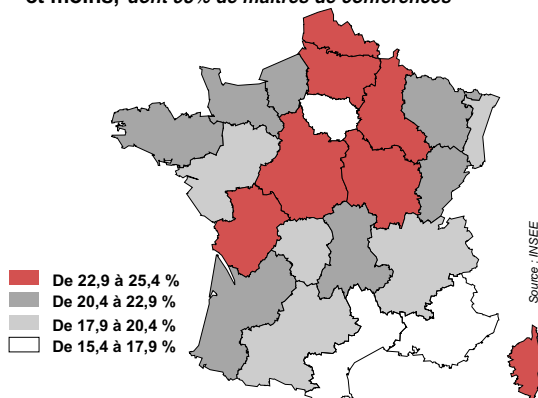
Si l'on étudie la population des jeunes enseignants-chercheurs (35 ans et moins, carte 2), essentiellement constituée de maîtres de conférences, et qui représente le renouvellement du potentiel d'enseignement et de recherche, on constate que les régions Ile-de-France, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon ont les taux les plus faibles. Ceci s'explique par le fait que les recrutements de professeurs des universités opérés dans ces régions se font plus fortement par le biais de la mutation.

La carte 3 donnant les âges moyens des enseignants-chercheurs dans chaque région confirme les disparités observées sur les deux cartes précédentes ■

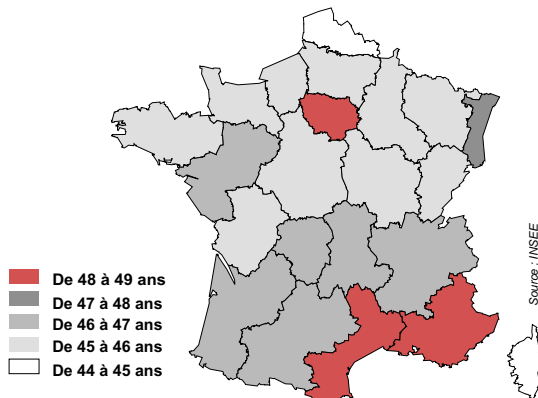
Taux d'enseignants-chercheurs de plus de 55 ans



Taux d'enseignants-chercheurs de 35 ans et moins, dont 98% de maîtres de conférences



Âge moyen des enseignants-chercheurs



Méthodologie

Champ – La population étudiée est celle des enseignants-chercheurs titulaires ou stagiaires (hormis les assistants) en activité dans les établissements d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 1999-2000.

Hypothèses, méthodes et sources – Les données utilisées proviennent du fichier Gesup de mai 2000, représentatif de l'année universitaire 1999-2000.

Pour les disciplines droit, lettres, sciences et pharmacie, la projection des départs en retraite sur 10 ans est calculée sur la base de la répartition par âge des enseignants-chercheurs sur laquelle est appliquée, pour chaque année, un taux de départ en retraite et un volume de renouvellement modulé par âge prenant en compte le flux de maîtres de conférences nommés professeurs.

Les taux de départ sont calculés sur la base d'un constat moyen réalisé sur les quatre dernières années et sont détaillés par corps et grande discipline. La répartition par âge des entrants est le résultat de l'étude de la campagne de recrutement 2000.

En médecine et en odontologie, les prévisions sont obtenues par projection de la pyramide des âges avec, pour hypothèse, un départ prévu à 65 ans.

L'étude géographique est basée sur l'analyse dans les universités uniquement (y compris les instituts nationaux polytechniques et les universités technologiques), d'une part, de la proportion d'enseignants-chercheurs ayant plus de 55 ans et, d'autre part, de celle âgée de 35 ans et moins. La population la plus âgée représente pour la plupart l'effectif des départs à la retraite pour les dix prochaines années. La proportion de professeurs des universités dans cette population est en moyenne de 56 %. La population de 35 ans et moins est constituée à 98 % de maîtres de conférences et constitue approximativement le renouvellement actuel.

Simulation des prévisions de départs en retraite des enseignants-chercheurs de 2001 à 2010

Professeurs des universités

Disciplines	Effectifs de référence	moyenne annuelle 2001-2005	moyenne annuelle 2006-2010	TOTAL 2001 à 2010	%
Droit	1 997	54	86	703	35,2
Lettres	3 772	210	244	2 273	60,3
Sciences	7 159	327	419	3 732	52,1
Pharmacie	619	25	34	301	48,6
Médecine	3 591	126	138	1 326	36,9
Odontologie	95	4	5	49	51,6
TOTAL	17 233	748	928	8 384	48,7

Maîtres de conférences

Droit	3 795	41	85	631	16,6
Lettres	8 741	215	266	2 406	27,5
Sciences	15 758	399	450	4 246	26,9
Pharmacie	1 163	28	42	355	30,5
Médecine	1 666	33	57	455	27,3
Odontologie	426	12	10	112	26,3
TOTAL	31 549	729	911	8 205	26,0

Dans les disciplines droit, lettres, sciences et pharmacies les prévisions sont établies sur la base d'une simulation prenant en compte les départs et les entrées modulés par âge.

En médecine et en odontologie, les chiffres sont déduits de la pyramide des âges et prennent en compte l'année où les enseignants atteignent 65 ans.